

A Conditions Générales

A1 Généralités

1. **Formations.ch**, département de SYNACT.org¹, présente sur sa page web *formations.ch/legal* les informations légales générales, dont conditions générales de vente (CGV) et d'utilisation du site web (CGU), for juridique, ainsi qu'éléments de confidentialité
2. **FSEA** : les modules FFA-BF (M1,M2,M3,M4,M5, avec Supervision) proposés par Formations.ch depuis 2006/2007 sont validés selon les exigences de la FSEA, organe porteur des modules de ce brevet fédéral : www.alice.ch > formation des formateurs
3. **Validité** : le certificat modulaire FFA-BF-M1 aboutit au *Certificat FSEA de formateur-trice d'adultes*, dont la validité est illimitée. Les certificats modulaires FFA-BF-M2 à M5, ainsi que l'attestation de supervision, sont valables 5 ans dès leur date d'émission comme l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée² pour l'obtention du titre « *Formateur-trice avec brevet fédéral* »

A2 Communication & Supports

1. Formations.ch privilégie une communication & une gestion documentaire électroniques, dont pages web, extranet, courriels
2. Les participant-e-s transmettent leurs documents dans des *formats électroniques* communément portables (pdf) & éditables (doc, etc.)
3. Pour faciliter la communication entre toutes les personnes impliquées dans la session, Formations.ch fournit aux intervenant-e-s comme aux participant-e-s des coordonnées de contact de chacun-e ; l'utilisation de cette liste est strictement limitée à la session de formation et son usage n'est pas autorisé en dehors de celle-ci

A3 Effectifs – Inscriptions & Paiements – Désistements & Annulation – Situations anormales

1. Les petits groupes sont privilégiés pour des choix méthodologiques et afin favoriser le démarrage de toutes les sessions. Formations.ch pourrait néanmoins **annuler une session** en cas d'effectif insuffisant ; les versements reçus seraient alors intégralement remboursés, sans intérêts ; aucune indemnité pour dommage ne serait exigible. Les documents 'Offre' précisent les nombres de participant-e-s attendus pour chaque module
2. Il revient aux participant-e-s de s'assurer de la compatibilité d'agenda des différents modules auxquels ils s'inscrivent. Les **séances manquées** ne peuvent pas être 'rattrapées' dans une autre session ; elles ne sont pas remboursées
3. Les **prix des modules** sont indiqués sur le site FormationS.ch pour chaque session. Ils s'entendent sans les frais de déplacement et de repas, qui restent à charge du/de la participant-e, à l'exception du module résidentiel (M2) qui inclut les coûts d'hébergement de base : logement, repas avec eau minérale, et pauses — Pension — voir précisions pour chaque offre
4. Pour les personnes au bénéfice d'un **financement particulier** (notamment 'CAF' dans le canton de Genève), nous établissons une **facture** déduite du montant précisé sur le document de subventionnement obtenu
5. A réception du formulaire d'inscription, après vérification des **pré requis** (→p.2 :B1), FormationS.ch **réserve une place** pour ce-tte candidat-e, et lui fait parvenir une facture payable avant le début de la formation ; *le paiement de la formation, même partiel, confirme l'inscription* ; la place non encore payée peut être attribuée à un-e autre candidat-e
6. Le **paiement de la totalité de la facture** est effectué avant le début de la formation, sauf convention particulière passée entre le/la candidat-e et Formations.ch. L'émission du certificat modulaire exige l'acquiescement complet de la facture
7. En cas de **désistement** ou de renonciation non signalée d'une personne dont l'inscription a été confirmée, les frais d'annulation sont calculés en fonction du nombre de jours civils restant avant le 1^{er} jour de formation : 10% du montant entre 45 et 31 jours avant la formation ; 30% entre 30 et 21 jours avant la formation ; 50% entre 20 et 11 jours avant la formation ; 80% dès 10 jours avant la formation ; dès le début de la formation, la totalité du paiement reste due. La direction peut décider de renoncer à ces frais en cas de désistement pour cause majeure qui n'aurait pas pu être anticipée
8. **Situations anormales** : si des circonstances graves devaient le nécessiter (comme p.ex. mais non exclusivement fraude, agression, détérioration de matériel), la direction de FormationS.ch redéfinirait avec cette personne les conditions de sa participation à la formation, et, *le cas échéant*, pourrait l'exclure en précisant les motifs de cette décision. Dans ce dernier cas, l'entier des coûts d'inscription resterait dû

A4 Certificats & Attestations – Taux de présence – Élément de validation à refaire & Voie de recours

1. **Validation** : les candidat-e-s disposent d'un **délaï de 1 an** à dater du dernier jour de formation en présentiel pour finaliser les éléments de validation du module (→ p.2:C). *A l'exception du M1, le document à valider est soumis 1 seule fois* ; une demande de révision de l'élément de validation serait soumise à des coûts complémentaires (→ **A5: Révision partielle**)
2. **En cas d'échec** à un élément de validation, le/la candidat-e peut demander à refaire cette validation, 1 seule fois. Si pour cela le délai standard (1 année) était insuffisant, une *prolongation de délai pourrait être demandée par écrit*, qui ne pourra pas excéder 1 année complémentaire : toutes les validations seront closes 2 ans après la dernière journée de la formation
3. **Cas spécifiques au M1** :
 - 1) les **documents de validation** du M1 sont formatifs, une progression est attendue d'une possible répétition ; leur répétition/révision n'est donc pas soumise à des coûts complémentaires
 - 2) si un-e candidat-e ne pouvait pas **valider sa prestation** dans le cadre des journées prévues par le dispositif, il/elle pourrait demander une visite sur son site (→ **A5: Visite compensatoire M1**)
 - 3) l'**Attestation d'expérience**³ est attendue dans un délai de 1 à 2 ans ; le délai maximal est de 5 ans ; après cette période, Formations.ch pourrait clore le dossier et ne plus pouvoir dès lors émettre le Certificat
4. Si un-e participant-e manquait de peu (~90') le **taux minimal de présence** exigé par la FSEA (→ p.2:C), FormationS.ch pourrait interpeller la FSEA (CAQ) pour lui demander si elle acceptait une *Mesure compensatoire* pour heures d'absence excédentaires (→ **A5**)
5. **Ces mesures et compléments sont soumis aux 'Tarifs pour mesures compensatoires & compléments de validation'** (→ **A5**)
6. Les participant-e-s ayant répondu aux exigences lors de l'évaluation des compétences obtiennent le '**Certificat modulaire**'. Les participant-e-s qui auraient suivi l'entier de la formation sans avoir pu encore valider la totalité des éléments attendus (→p.2:C) peuvent demander une '**Attestation de participation**' avec le détail des éléments déjà validés. Formations.ch, bien que concerné par la réussite des participant-e-s, n'a pas de devoir vis-à-vis des personnes qui ne finalisent pas leur-s module-s
7. **Voies de recours** : si l'évaluation d'un élément de validation débouche sur la mention «non acquis», le/la candidat-e peut déposer, par lettre-signature et dans un délai de 30 jours à compter de la communication de la décision, un recours motivé auprès de la *Commission d'appel*⁴ de Formations.ch qui, après interpellation de la *Commission Pédagogique*⁴ de

¹ Formations.ch est un département de la Sàrl SYNACT.org, société dédiée au développement des compétences d'équipes. Formations.ch gère www.formations.ch et assure notamment le développement des compétences des formatrices et formateurs, à travers les formations du système modulaire FFA-BF ainsi que des formations continues

² Depuis 2015-01-01, tous les certificats des modules M2 à M5 font l'objet d'une « vérification finale centralisée » par un groupe d'expert-e-s de la Confédération

³ Une documentation expérientielle attestant 2 ans d'expérience dans la formation avec au moins 150 heures est nécessaire à l'obtention du Certificat FSEA (→C1)

⁴ La *Commission d'appel* de Formations.ch est composée de la direction de SYNACT.org, du/de la responsable des modules FFA-BF et d'une personne responsable de la Supervision, qui n'intervient pas dans les modules FFA-BF. La *Commission pédagogique* de Formations.ch est composée de l'ensemble des intervenant-e-s des modules FFA-BF

Formations.ch, peut prendre les décisions suivantes : **1)** Modification de la décision de non-validation, en fonction des arguments avancés dans le recours ; **2)** Proposition d'une nouvelle évaluation (au maximum 1 fois dans un délai de 1 an), avec frais à la charge du/de la recourant-e (→ A5), par un·e autre expert·e, intervenant ou non dans les offres de Formations.ch, qui a les compétences d'intervenir dans le module mais n'est pas intervenu·e dans la session suivie par le/la candidat·e ; **3)** Rejet du recours. Le cas échéant, le/la candidat·e peut présenter contre cette décision un recours écrit et motivé auprès de la Commission Assurance Qualité [CAQ] de la FSEA (www.alice.ch) dans les 30 jours ; la CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel ; ce recours est gratuit

A5 Tarifs (CHF) pour mesures compensatoires & compléments de validation

M1, M2 , M3, M4, M5	300.-	Mesure exceptionnelle compensatoire en cas d'heures d'absence excédentaires, sous réserve d'une acceptation par la FSEA (échanges avec la FSEA non facturés)
Supervision	600.-	1 Séance de supervision à rattraper en cas d'absence excédentaire
M1 , M2, M3, M4, M5	≥50.-	Révision partielle d'une documentation : 50.- par tranche de 20 min engagée dans la validation
M1 , M2, M3, M4, M5 ,	300.-	Nouveau document à évaluer
Visite compensatoire M1	600.-	Visite sur le site du/de la candidat·e ; avec nouvelle documentation préparatoire
Visite compensatoire M5	900.-	2 ^{de} Visite sur le site du/de la candidat·e ; avec nouvelles documentations : préparatoire et de suivi

Les présents tarifs restent valables dans un délai de 1 an à dater du dernier jour de la formation pour laquelle le/la candidat·e s'est inscrit·e en référence à cette version du règlement. Passé ce délai, Formations.ch appliquera les tarifs du règlement en vigueur

B Exigences communes aux différents modules : accès et certification

B1 Accès aux modules : pré-requis

1. Pour tous les modules : disposer d'une *expérience* pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes
2. Pour tous les modules : en principe, être formateur·trice en exercice pendant la formation
3. Pour les modules 2 à 5 : en principe, le Certificat FSEA (FFA-BF-M1) est exigé, ou au moins la preuve que ce M1 est en cours

B2 Conditions générales pour l'obtention des certificats modulaires

1. Participation active à l'ensemble des journées de formation — Cf. infra : *taux de participation minimum* de chaque module
2. **Les travaux attendus ont été présentés dans un délai de 1 année après la dernière journée de formation** (→ A4.2) ; **ils répondent aux exigences de validation, communiquées durant la formation.** Seul le *Travail A* (cf. infra) est évalué et validé par la mention «Acquis» ; le *Travail B* doit seulement être réalisé en respectant les consignes présentées
3. Avoir acquitté la totalité de la facture du module

C Éléments de validation pour l'obtention des certificats modulaires

C1 Module 1 (M1) Animer des sessions de formation pour adultes [préparation du Certificat FSEA]

- o **Travail A** : démonstration pratique documentée : courte séquence de formation nommée ici 'microteaching'. Avant la démonstration pratique, un document de préparation doit être remis : il contient la planification détaillée ainsi que les réflexions préalables qui ont abouti à la décision de planification. Après la démonstration pratique, un bref échange de feedback a lieu⁵.
- o Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage
- o Taux de présence exigé : 80% de participation active
- o Document-s attestant d'une **expérience pratique** dans la formation d'adultes **d'au minimum 2 ans ET 150 heures**⁶

C2 Module 2 (M2) Accompagner des processus de formation en groupe [module résidentiel]

- o **Travail A** : étude de cas écrite sur une *situation de groupe vécue par le/la participant·e*⁵
- o Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage
- o Taux de présence exigé : **100%** de participation active

C3 Module 3 (M3) Soutenir des processus d'apprentissage individuels

- o **Travail A** : présentation et commentaire écrits d'un *entretien conseil individuel* tiré de sa propre pratique professionnelle⁵
- o Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage
- o Taux de présence exigé : 80% de participation active

C4 Module 4 (M4) Concevoir des offres de formation pour adultes

- o **Travail A** : présentation et commentaires écrits d'un *projet d'offre de formation*⁵
- o Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage
- o Taux de présence exigé : 80% de participation active

C5 Module 5 (M5) Concevoir des formations pour adultes sur le plan didactique [inclus : 1 visite de cours sur site]

- o **Travail A** : *visite qualifiante* par un·e intervenant·e du module *dans un cours du/de la candidat·e*, suivie d'un entretien⁵
 - A1) rédaction écrite d'une documentation préparatoire à la visite, contextualisant l'action de formation et mettant en évidence ses articulations didactiques
 - A2) visite qualifiante (au moins 60 min ; 90 min conseillées), suivie d'un entretien (au moins 60 min)
 - A3) rédaction d'une auto-évaluation écrite suite à la visite et à l'entretien
- o Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage
- o Taux de présence exigé : 80% de participation active

C6 Supervision

- o **Travail** : présentation d'au moins une situation personnelle⁵
- o Taux de présence exigé : 80% de participation active

⁵ Détail des exigences de validation sur le site de la FSEA : <https://alice.ch/fr/devenir-formateurtrice/documents-ffa/>

⁶ www.alice.ch > Fiches 'attestation d'expérience pratique'. Les 150 heures de pratique peuvent s'effectuer pendant la formation ou se poursuivre après ; l'obtention du Certificat FSEA est alors différée, et reste soumise à la production des attestations nécessaires. Dans l'intervalle, Formations.ch délivre une 'Attestation de participation' au module détaillée